

Directrice : Sr Tsippora
(*Mathilde GARGUY*)

PROJET PEDAGOGIQUE
Camp Espérance Jeunes 2016

ESPERANCE JEUNES
Domaine de Burtin
41600 Nouan-le-Fuzelier

Table des matières

1. Organisateur	p.3
2. Présentation du séjour	p.3
3. Objectifs	p.4
4. Organisation	p.4
5. Moyens	p.6
6. Sécurité	p.7
7. Alimentation	p.7
8. Modalité d'évaluation du projet pédagogique	p.8

1. L'organisateur

*L'association Espérance Jeunes a été créée en 1997 (JO du 22 novembre 1997).
Son siège social est : « Domaine de Burtin » - 41600 Nouan-le-Fuzelier.*

L'objectif d'Espérance Jeunes est le **développement** de l'enfant, de l'adolescent, du jeune dans toutes les dimensions de la personne humaine et dans un profond respect de sa liberté.

Les **valeurs** d'Espérance Jeunes sont : l'ouverture à l'autre, la solidarité, et l'approfondissement de la connaissance de soi et de son environnement.

Le rôle de l'éducation familiale est prédominant. Espérance Jeunes veut être un **acteur complémentaire** de cette éducation.

Espérance Jeunes considère que ses **objectifs sont atteints** lorsque l'enfant, l'adolescent, le jeune :

- développe sa capacité de vie en groupe et de communication ;
- respecte l'autre dans ses différences ;
- grandit dans la conscience de ce qu'il est et de ce qu'il peut faire ;
- se considère comme l'acteur principal de son développement et de la construction de sa vie ;
- respecte l'environnement naturel.

Moyens:

- Mise en œuvre de **centres de vacances** et de loisirs ouverts à tous.
- **Adaptation** à la personne (selon âge, sexe, état de maturation psychologique, affective et spirituelle, milieu d'origine,...).
- Possibilités de **formation** données au personnel d'encadrement.

2. Présentation du séjour

L'association organise du dimanche 17 Juillet au samedi 30 juillet des camps sous tentes au Domaine de Burtin – 41600 Nouan le Fuzelier, en 2 parties successives :

- . Du 17 au 23 juillet pour 80 jeunes de 11-13 ans, ainsi que 25 jeunes de 14-17 ans (pré-camp).
- . Du 24 au 30 juillet pour 85 jeunes de 14-17 ans.

Locaux : Structure d'accueil aux normes Jeunesse et Sports, assurant la restauration, et mettant à notre disposition les locaux nécessaires aux activités.
L'hébergement se fait sous chapiteaux ou en dortoir. (Garçons sous chapiteaux et filles en dortoirs).

Implantation : Sologne, à 30 km d'Orléans, à proximité de Lamotte-Beuvron.

Public accueilli : Jeunes venant de toute la France, et des pays limitrophes, et de milieux socioculturels diversifiés.

Moyens mis à disposition : Terrain de foot et de volley disponibles sur le site. Sentiers pédestres autour de la propriété, en forêt. Espaces jeux couverts sous chapiteaux et tentes (tables de ping-pong, bibliothèque, jeux de sociétés, coin cafétéria à certaines heures de la journée, matériel pour les ateliers manuels et artistiques), temps calme et couchage différenciés.

Pour le pré-camp, matériel de spectacle (costumerie, scène, matériel son et lumière).

3. Les objectifs

- Apprendre à s'intégrer dans un groupe
 - Former de petites équipes de vie, servant de référence pendant le camp
 - Permettre des échanges en équipes où chacun peut s'exprimer
- Apprendre à grandir en autonomie (apprendre à gérer le temps et l'espace)
 - Permettre un réveil échelonné
 - Choisir ses activités (activités sportives, manuelles, artistiques)
 - Mettre en place un temps calme par jour permettant repos, réflexion personnelle
- Apprendre à se connaître (qualités, comportement), à connaître son corps, et grandir dans la confiance en soi (créativité, réalisation de projets)
 - Mettre en place des temps de formation et de discussion sur des thèmes adaptés à l'adolescent (amitié, affectivité, ma place dans la société, le thème de cette année sera le regard...)
 - Organiser des temps de sport
 - Organiser un temps d'ateliers manuels ou artistiques
 - Organiser les soirées festives et ludiques inter-équipes.
- Apprendre à respecter l'environnement naturel
 - Sensibiliser au respect du parc et des forêts (déchets, etc.)
 - Sensibiliser au non-gaspillage de la nourriture
- Apprendre à être acteur de son développement dans la société
 - Accepter des règles communes de vie
 - Participer au bien commun par de petits services (vaisselle, rangement...)
 - Ranger son lit de camp et se responsabiliser pour le ménage

4. Organisation

4.1 Préparation

4.1.1 Avec l'encadrement

Des réunions de préparation ont lieu pendant l'année scolaire 2016 (en mars, avril, mai et juin), avec une équipe composée de directeurs et de certains animateurs :

- Ordre du jour du mois de mars : le thème du camp, les prestataires, les activités du séjour et les besoins en personnel.
- Ordre du jour du mois d'avril : les prestataires (suite), besoins en personnel (suite), matériel d'activités manuelles et artistiques.
- Ordre du jour de mai : composition du personnel (suite) et du détail du programme d'activités (suite), définitions des besoins matériels et attribution des tâches, finalisation du projet pédagogique.
- Ordre du jour de juin : point sur l'avancement des préparatifs (animations, logistique, personnel)

Toutes les informations pratiques sont envoyées aux animateurs et aux parents dans le courant du mois de juin.

Le thème choisi sera sur le regard, thème qui sera décliné dans les jeux, les ateliers, le spectacle, les débats.

Tout le personnel est volontaire. Il est recruté uniquement sur base d'une relation personnelle et après un entretien initial.

Une vingtaine d'animateurs préparent un programme d'animations pour les ateliers techniques et artistiques, et pour les grands jeux et veillées.

4.1.2 Pour les jeunes

La publicité, dans la presse, dans les différents sites internet, diffusion de tracts, se fait depuis le mois de mars. Les informations sont disponibles par téléphone et sur le site Internet.

Les inscriptions se font en ligne et se finalisent par courrier (les formulaires étant à télécharger sur le web).

4.1.3 Concernant le pré-camp

Le pré-camp s'adresse aux 14-17 ans qui ont participé à des camps précédents. Il permettra de préparer un spectacle pour clôturer la première semaine et pour la veillée d'accueil de la seconde semaine. Ce spectacle nous permet de développer les objectifs pédagogiques énoncés auparavant, et comprend une dimension de théâtre, de danse, de chant et musique, et de préparation matérielle (décors, costumes..), afin de permettre à chaque jeune d'épanouir ses talents, selon ses aptitudes.

Une équipe d'animateurs travaille en amont pour préparer la « structure » du spectacle et anticiper les besoins matériels, et techniques, avec un comédien professionnel, professeur de théâtre, qui donne de son temps bénévolement au service de l'association.

4.2 L'organisation du temps

4.2.1. Accueil des jeunes et des familles :

Les jeunes arrivent soit en voiture avec leurs parents, soit à la gare de Nouan-le-Fuzelier, ou de Lamotte-Beuvron, à partir desquelles des navettes sont organisées.

Les familles sont accueillies par une équipe d'animateurs, qui explique le fonctionnement du camp et installe les jeunes dans les lieux de logement. Durant tout le séjour, deux médecins seront présents sur le camp, et ceux-ci seront disponibles auprès des parents pour recevoir les consignes sanitaires. L'équipe de direction se tient à disposition des parents, ceci autour d'un goûter.

4.2.2. Programme journée type :

7h à 8h Réveil échelonné puis toilette

8h Petit-déjeuner et vaisselle

9h15 Temps de louange et animations sur le thème du jour.

10h15 Ateliers manuels ou artistiques, ou carrefour sur le thème du jour (un jour sur deux)

12h Pause – temps calme personnel

12h30 Repas, vaisselle

14h Jeux, puis sport

15h30 Pause, deuxième temps d'ateliers (11-13 ans) ou carrefours / débat (14-17 ans)

17 h Douches, goûter et temps de partage en équipe, avec les animateurs

18h00 Messe ou repos

19h Dîner et vaisselle

20h30 Veillée par les animateurs et/ou intervenants

21h30 Fin de la veillée (22h pour les 14/17 ans), ouverture de la cafétéria-détente

22h00 Fermeture de la cafétéria, coucher sous la conduite des animateurs (23h pour les 14/17 ans)

Les jeunes s'inscrivent selon leur choix dans les différents ateliers et carrefours.

4.3 Règles de vie

Un **contrat de vie** a été élaboré par les jeunes des camps précédents. Il est inclus dans les formulaires d'inscription. Il doit être signé par le jeune et par ses parents. Les sanctions peuvent aller jusqu'au renvoi dans la famille.

Le **règlement intérieur** est valable pour les animateurs ainsi que pour le personnel d'entretien. Il est énoncé avant le début du camp et si besoin rappelé pendant le camp.

4.4 Les modalités de fonctionnement de l'équipe

L'équipe d'animation se retrouve 48h, avant le début du séjour, pour un temps d'installation des lieux, de formation et de préparation des animations.

Les informations sont affichées dans la salle des animateurs.

Des réunions ont lieu après le repas du midi, pour faire une remontée de ce qui se vit en équipes, donner des informations et prendre certaines décisions. Les stagiaires BAFA reçoivent une formation spécifique avant le camp, et sont accompagnés personnellement par une directrice adjointe (rencontres formelles et accompagnement sur les différentes activités à animer).

L'équipe de direction, et les responsables des animations des 24 heures à venir, mangent ensemble le midi pour un temps de préparation et de bilan. En fonction des activités, et des besoins, ils font appel à certains animateurs à ce moment-là.

5. Les moyens

5.1 Moyens humains

Tout l'encadrement est volontaire.
Voir l'organigramme des responsables en annexe.

Des intervenants extérieurs contribuent à l'animation des ateliers et des carrefours.

5.2 Moyens financiers

Recettes : les seules recettes sont la contribution des familles (y compris les bons vacances et chèques vacances).

Le prix du camp est fixé à 265 €.

Tandis que le prix du pré-camp + camp est fixé à 475 €.

Total : environ 53 000 €.

Les principaux postes de dépenses sont:

- alimentation, utilisation des locaux : 32 000 €
- location et entretien des chapiteaux: 7000 €
- entretien matériel infrastructure : 1500 €
- fonctionnement (carburant, matériel pédagogique, secrétariat, ...): 7000 €
- intervenants, prestataires (spectacles, technicien son et lumière, conférences) : 2000 €
- aide aux familles : 2000 €
- Assurances : 1500 €

5.3 Moyens matériels

Le chapiteau d'aire de jeux est loué, installation comprise. D'autres ont été achetés et sont entretenus par l'association.

Le matériel nécessaire aux ateliers est acheté et mis en place selon les projets d'animation.

Des boissons non alcoolisées seront vendues sur le camp à la cafétéria-détente appelée « bergerie ». Le fonctionnement de ce lieu s'autonomisera.

6. Sécurité

Le responsable des services techniques, sous la supervision de la directrice, prend en charge la sécurisation de tous les lieux et de tous les équipements.

Les chefs de sous-camp (par sexe) prennent en charge la sécurité des activités.

L'assistant sanitaire (Médecin) gère l'infirmerie, et donne en début de camp aux jeunes toutes les consignes d'hygiène et de santé.

Le règlement intérieur explicite les minima requis.

La vie morale et affective est régie par le contrat de vie. La réunion de l'équipe d'encadrement, le midi au café, est l'occasion de faire remonter en particulier toutes les questions touchant à la sécurité.

L'équipe de direction ainsi que l'association Espérance Jeunes déclinent toute responsabilité en cas de vol de matériel personnel (téléphone portable, i-pod, etc ...) apporté. Il sera proposé aux jeunes de laisser les objets personnels de valeur à la direction, ceux-ci étant disponible à certaines heures de la journée.

7. Alimentation

Les menus sont établis par la directrice, en coordination avec l'équipe de cuisine du centre d'accueil. Le centre d'accueil est chargé d'effectuer les prélèvements demandés par la réglementation.

8. Les modalités d'évaluation du Projet Pédagogique

Les animateurs recueillent les avis des jeunes, chaque jour, lors du temps en équipe de vie. Ces informations sont redonnées par les animateurs, en réunion quotidienne.

L'équipe de direction et les responsables des animateurs se réunissent en débriefing et en préparation de la journée suivante, chaque jour.

A la fin du séjour, une évaluation est proposée par équipe avec deux catégories : points positifs, points à améliorer.

Une évaluation peut aussi se faire, au vu des œuvres manuelles réalisées, et des veillées créatives inter-équipe, qui laissent paraître la motivation des jeunes, leur créativité, et leur capacité à réaliser leur projet. Elles sont aussi un moyen de vérification de la cohésion de l'ensemble, et des équipes entre elles.

Un temps de bilan est prévu avec les animateurs en fin de séjour, suite au rangement.

Après le camp, nous recevons par Internet ou par courrier les suggestions des jeunes, les évaluations des parents et du personnel d'encadrement.

En ce qui concerne les stagiaires BAFA, un entretien initial personnel est prévu, au cours duquel une fiche d'évaluation est expliquée et commentée. L'entretien intermédiaire et les rencontres informelles permettront de faire le point avant l'entretien final.

ORGANIGRAMME

Direction (BAFD)

- Mathilde Garguy (sr Tsippora), directrice
- Florence Coomans de Brachène, adjointe
- Sylvia Kurylo (Sr Eliana), adjointe

Responsables animateurs des tranches d'âges

- Filles 11-13 ans: Christèle Bonnet ; 14-17 ans : Claudia Lucci
- Garçons 11-13 ans et 14-17 ans : Hugues Langlois Meurinne, Alexandre de Mandat Grancey

Animation Pré camp :

- David Mota (comédien et professeur de théâtre)
- Myriam Mota (musicienne)
- Claudia Lucci
- Giuseppe Collura

Assistant Sanitaire :

- Yves et Henriette Noël, médecins.

Règlement Intérieur

Article 1 Chacun s'engage à respecter absolument la réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour les centres de vacances.

Article 2 Chacun est tenu de respecter la loi Evin de 1991, le décret de 2006, interdiction de fumer dans les lieux collectifs, et l'article 98 de la loi dite « loi hôpital, patient, santé et territoire » de juillet 2009, quant à la consommation de tabac dans les lieux accueillants des mineurs.

Article 3 La détention ou l'usage de drogue et d'alcool sont des motifs de renvoi.

Article 4 Pas de sortie en dehors de l'enceinte du domaine, ni d'entrée dans les bâtiments non mis à notre disposition, sans l'autorisation de la direction.

Article 5 Chacun est attentif à veiller aux règles d'hygiène : rangement des tentes, respect de la distance de 30 cm entre les lits de camp, toilette personnelle, séchage des serviettes et du linge...

Article 6 Une personne extérieure ne peut entrer qu'avec l'accord du directeur.

Article 7 La possibilité est donnée aux jeunes de téléphoner (spécialement aux familles...), en particulier par la cabine téléphonique du domaine. L'utilisation des téléphones portables est possible en s'adressant au secrétariat.

Article 8 Les véhicules de service ne peuvent être utilisés que par les personnes autorisées par l'assurance.

Article 9 L'utilisation d'appareil électrique sonore (lecteur CD, radio ...) et d'instruments (jumbé...) se fera dans les temps réservés à cela.

Article 10 Toutes situations de mise en danger est considérée comme une faute grave, pouvant être motif de renvoi.

Article 11 Tout membre de l'encadrement a un devoir de vigilance sur la sécurité de tout adolescent, et spécialement sur celles ou ceux qui sont mis sous sa responsabilité. L'obligation de moyens est permanente.

CONTRAT DE VIE

Suite à l'engagement que j'ai déjà pris lors de mon inscription pour le camp Espérance-Jeunes, je prends avec l'aide de mes animateurs, les engagements suivants, sachant qu'ils ne font que compléter ce qui figurait sur mon dossier d'inscription.

- 1- Pour les autres autant que pour moi-même, je respecterai les consignes de sécurité. En particulier : je n'entrerai pas dans les bâtiments de la communauté qui vit sur le lieu et ne sortirai pas des limites du camp.
- 2- Je rejette absolument l'usage et l'échange de toute drogue interdite par la loi ainsi que la consommation d'alcool, et je m'engage à ne pas fumer pendant toute la durée du camp.
- 3- Je décide de participer à toutes les activités proposées afin de vivre pleinement l'esprit du camp.
- 4- Je confierai mon téléphone mobile et tout MP4, I Phone and co, à la direction dès le début du camp. Je demanderai mon téléphone au secrétariat si j'ai besoin de téléphoner.
- 5- Je porterai mon badge de manière lisible.
- 6- Je rangerai mes affaires spécialement dans les dortoirs ou les tentes, je respecterai les lieux, le matériel du camp, des autres comme du mien. Je respecterai également le travail des autres.
- 7- Je ne gâcherai pas la nourriture. Selon l'adage d'Espérance Jeunes : « on prend ce qu'on veut, on mange ce qu'on prend ! »
- 8- Je ferai de mon mieux pour être ouvert, respectueux, serviable. Si je rencontre une difficulté, je sais que je peux trouver de l'aide auprès d'un animateur ou d'un membre de l'encadrement en qui j'ai confiance.
- 9- Je respecterai le silence au moment où il est demandé, comme un trésor précieux, que ce soit dans les temps de prière, ou le soir dans les lieux d'hébergement.
- 10- Je m'engage à ne pas rechercher de relation équivoque entre garçons et filles car le camp est un lieu de rencontres amicales et fraternelles.
- 11- Je respecterai ma propre pudeur et celle des autres dans les moments de vie quotidienne comme dans les activités. Et notamment pour les temps de prière où je me couvrirai le dos et les épaules.
- 12- Si je suis confronté à une difficulté, je ne négligerai pas les moyens qui sont mis à ma disposition pour ne pas m'enfermer sur moi-même. Je peux demander de l'aide auprès

d'un animateur/trice avec qui je suis en confiance, ou à un membre de l'équipe d'encadrement.